



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

**Point soumis pour avis à la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire**

N°2026-010

Séance du 27 mars 2026

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

**Convention de double diplôme - IUT Lens -
Université du Québec à Rimouski**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote la convention de double diplôme entre l'IUT Lens et l'Université du Québec à Rimouski, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 27 mars 2026

La Présidente

Anne DAGUET-GAGEY

**PROTOCOLE D'ENTENTE SPÉCIFIQUE
DE DOUBLE-DIPLÔME INTERNATIONAL
BUT GEA | Gestion des Entreprises et des Administrations
&
Baccalauréat en administration (UQAR)**

ENTRE

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

corporation constituée en vertu de la Loi sur l'Université du Québec (RLRQ c. U-1) et ayant le siège de ses affaires au 300, allée des Ursulines, Rimouski, province de Québec, Canada, G5L 3A1, représentée par madame Mélanie GAGNON, vice-rectrice à la vie étudiante et aux relations internationales, dûment autorisée à agir aux présentes,

Ci-après désignée « **l'UQAR** »

ET

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Établissement à caractère scientifique culturel et professionnel, situé au 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras Cedex, France, représentée par Madame Anne DAGUET-GAGEY, présidente, dûment autorisé à agir aux présentes,

Ci-après désigné « **l'UA** »

Ci-après conjointement désignés « Les Parties »

PRÉAMBULE

ATTENDU que **Les Parties** désirent élargir les cadres et les perspectives de l'enseignement universitaire et désirent étendre leur collaboration dans le domaine de l'administration ;

ATTENDU que **Les Parties** ont la volonté de signer un protocole d'entente spécifique qui permettra aux personnes étudiantes de l'UA en Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) de s'inscrire au programme de baccalauréat en administration de l'UQAR en vue de l'obtention du diplôme de baccalauréat en administration de l'UQAR.

LES DEUX PARTIES ONT CONVENU DE CONCLURE L'ENTENTE SUIVANTE :

ARTICLE 1 - OBJET

- 1.1. L'objectif de la présente entente spécifique est de définir les modalités de coopération et les responsabilités respectives des parties pour l'établissement et le déroulement d'un programme de double-diplôme menant à l'obtention du baccalauréat en administration de l'UQAR et du BUT en Gestion des Entreprises et des Administrations de l'UA.
- 1.2. Le présent accord s'applique uniquement aux personnes étudiantes inscrites à l'IUT de Lens qui est une composante de l'Université d'Artois.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU PROGRAMME

- 2.1. Les personnes étudiantes de l'UA, inscrites pédagogiquement au programme de baccalauréat en administration de l'UQAR et ayant validé leurs examens à l'UQAR, recevront le diplôme de BUT de l'UA et le diplôme de baccalauréat en administration de l'UQAR.
- 2.2. Les calendriers des activités, la description des cours, la reconnaissance des acquis et les cheminements universitaires sont communiqués en Annexes A et B lesquelles font parties intégrantes de la présente entente spécifique.

ARTICLE 3 - SÉLECTION DES PERSONNES ÉTUDIANTES

- 3.1. Les personnes étudiantes sont recrutées avec les exigences des deux diplômes en vigueur dans chaque établissement ;
- 3.2. Les jurys de sélection et d'admission ne sont pas communs aux deux établissements. Chaque établissement décide de la sélection et de l'admission selon ses règles et procédures respectives.
- 3.3. Le nombre de personnes étudiantes participantes n'est pas limité. Toutefois, les parties pourront réévaluer annuellement le nombre de personnes étudiantes couvertes par cette entente ;
- 3.4. La moyenne cumulative minimale pour l'admission d'une personne candidate de l'international est de 12/20 au baccalauréat et de 11/20 aux deux premières années du BUT. Ces moyennes

minimales sont sujettes à changement et pourront être modifiées par un simple accord courriel des parties.

- 3.5. Les personnes étudiantes de l'UA se verront reconnaître la liste de cours identifiés à l'annexe B;
- 3.6. La sélection des personnes étudiantes et leur demande d'admission pour le programme de double-diplôme sont effectuées au plus tard six (6) mois avant le début du trimestre de l'échange et de l'année universitaire à l'UA.
- 3.7. La personne responsable de la mobilité de l'UA doit soumettre les nominations à international@uqar.ca avant le **1^{er} février**. Une fois que l'établissement d'attache aura transmis au Bureau des relations internationales (BRI) de l'UQAR la liste des personnes nommées, celles-ci recevront un courriel avec un lien unique pour effectuer leur demande de participation directement en ligne.
- 3.8. Après avoir déposé une demande de participation en ligne, une confirmation par courriel incluant les codes d'accès (identifiant et code permanent de l'UQAR) est envoyée. Ce courriel contient la procédure pour effectuer le premier accès ainsi que celle du dépôt des pièces requises directement en ligne pour l'analyse de du dossier. Le 1^{er} accès doit être effectué afin d'accéder au dossier sécurisé en ligne (Mon dossier) et ainsi y déposer les pièces demandées :
 - Relevé de notes du baccalauréat avec une moyenne cumulative minimale de 12/20.
 - Relevé de notes attestant les cours universitaires validés avec la note de chaque cours sur 20 transmis par une personne représentante officielle de l'établissement d'attache;
 - Copie de l'acte de naissance faisant mention du nom des parents (les noms des parents sont requis par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec afin d'octroyer un code permanent unique à la personne étudiante).

ARTICLE 4 - DROITS DE SCOLARITÉ ET AUTRES FRAIS

- 4.1. Les personnes étudiantes participantes aux échanges seront inscrites dans les deux établissements. Elles devront s'acquitter des droits d'inscription réglementaires dans leur établissement d'attache et dans leur établissement d'accueil. Les frais de scolarité à l'UQAR pour les personnes étudiantes ayant la citoyenneté française ou belge en provenance de l'UA sont de 4500\$ CAD pour l'ensemble de la mobilité à l'UQAR (30 crédits UQAR). Les frais d'admission à l'UQAR ne seront pas facturés. Ces frais sont sujets à changement et pourront être modifiés par un simple accord courriel des parties.
- 4.2. Tous les frais relatifs au séjour (hébergement, nourriture, voyage, transports, visa, assurances) seront pris en charge par la personne étudiante. L'UQAR et l'UA sont responsables d'informer leurs personnes étudiantes qu'elles devront effectuer la recherche de financement permettant de couvrir leurs frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance lors de leur séjour à l'étranger.

ARTICLE 5 - RECONNAISSANCE DES CRÉDITS

- 5.1. Les crédits universitaires à l'UQAR sont de 3 crédits par cours représentant 6 crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*).

- 5.2. Le baccalauréat en administration représente 90 crédits UQAR (180 crédits ECTS) et le BUT GEA représente 180 crédits ECTS (90 crédits UQAR).
- 5.3. Les personnes étudiantes de l'UA sélectionnées pour la participation au programme devront fournir un relevé de note officiel transmis par une personne représentante officielle de l'établissement d'attache une moyenne cumulative minimale de 11/20.
- 5.4. Les personnes étudiantes de l'UA se verront reconnaître la liste de cours identifiés à l'annexe B. La personne étudiante est responsable d'entreprendre les démarches requises avec la personne responsable du programme à l'UQAR pour obtenir cette reconnaissance d'acquis.
- 5.5. Les crédits réussis à l'établissement d'accueil seront reconnus sans frais à la personne étudiante aux fins d'obtention de son diplôme à l'établissement d'attache. Les deux établissements s'engagent à transmettre à l'autre partie les relevés de notes finaux des personnes étudiantes participant à l'échange au cours du mois de juin suivant le séjour de mobilité.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITES ET ENGAGEMENTS

- 6.1. L'UA et l'UQAR sont responsables de la promotion de l'entente auprès de leur communauté étudiante. À cet effet, les établissements s'engagent à échanger, sur une base régulière, les descriptions de cours et autres informations pertinentes concernant les programmes d'études.
- 6.2. L'UA et l'UQAR sont responsables d'informer, avant leur départ, les personnes étudiantes qui participent à l'échange des démarches administratives relatives à l'obtention des documents nécessaires au séjour dans le pays partenaire.
- 6.3. Selon la durée du séjour d'études au Canada, l'obtention des autorisations de séjour ([certificat d'acceptation du Québec](#) (CAQ) et [permis d'études](#)), auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et de l'Ambassade du Canada en France, est sous la responsabilité individuelle de la personne étudiante de l'UA. Celle-ci devra ainsi veiller personnellement à obtenir ces documents avant de quitter la France pour le Québec.
- 6.4. Le service des relations internationales de l'UA ainsi que les Services à la communauté étudiante de l'UQAR assisteront la personne étudiante lors de toute démarche avant et pendant son séjour au Québec.
- 6.5. La personne étudiante française qui effectue un séjour d'études à l'UQAR peut bénéficier de la RAMQ. Les personnes étudiantes de l'UA seront automatiquement inscrites au régime collectif d'assurances maladie et hospitalisation pour étudiants étrangers offert par l'UQAR et devront en assumer les frais selon la politique en vigueur à l'UQAR. Cependant, les personnes étudiantes possédant une couverture en matière de santé et de sécurité sociale seront admissibles à la RAMQ. Elles devront toutefois se présenter au service des relations internationales de l'UA avant leur départ pour l'étranger afin de remplir le formulaire « [SE-401-Q-106](#) » qu'elles remettront au bureau des Services à la communauté étudiante de l'UQAR à leur arrivée à Rimouski ou à Lévis, afin de bénéficier de l'assurance maladie en vertu de l'accord entre la RAMQ et la Sécurité sociale de France.
- 6.6. Les Services à la communauté étudiante de l'UQAR et le service des relations internationales de l'UA s'engagent à aider les personnes étudiantes admises dans leur recherche d'un lieu d'hébergement et leur assurent tous les services d'accueil et d'orientation disponibles et qui sont utiles à leur séjour.

- 6.7. L'UQAR évalue les dossiers de demande d'admission des personnes étudiantes de l'UA selon la qualité des dossiers et les règles en vigueur à l'UQAR et rend une décision finale d'admission **avant le 30 avril** pour le trimestre d'automne de l'année universitaire suivante.
- 6.8. L'UQAR s'engage à inscrire les personnes étudiantes accueillies en qualité d'étudiants réguliers avec attribution d'une carte d'étudiant leur conférant tous les avantages habituellement attachés au statut d'étudiant.
- 6.9. La personne étudiante est responsable de s'inscrire aux cours requis menant à sa diplomation à l'UQAR et d'informer les responsables du module et/ou du registrariat de toute erreur concernant son cheminement académique. Elle est en outre responsable de trouver s'il y a lieu un stage correspondant aux règles et délais en vigueur à l'UQAR.

ARTICLE 7 - ÉVALUATION ET DIPLOMATION

- 7.1. Les personnes étudiantes inscrites dans les programmes respectifs seront soumises à un contrôle des connaissances dont les modalités sont arrêtées conformément aux documents normatifs en vigueur à l'UA et à l'UQAR. La participation des personnes étudiantes à tous les cours et activités du programme d'études est requise durant le séjour à l'établissement d'accueil, incluant les périodes d'examens.
- 7.2. Toute modalité d'évaluation pour le diplôme de baccalauréat en administration sera de la responsabilité de l'UQAR.
- 7.3. Toute modalité d'évaluation pour le diplôme de BUT en Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA) sera de la responsabilité de l'UA, avec application des règles de compensation au semestre et à l'année.
- 7.4. La réussite de tous les cours avec la note minimale de 2.0/4.3 est obligatoire afin de pouvoir diplômer.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les représentants responsables de la coordination des opérations universitaires et du bon déroulement de la collaboration décrite dans ce protocole sont :

- 8.1. Pour l'UQAR :
 - 8.1.1. Bureau des relations internationales, 418 723-1986, poste 1619, international@uqar.ca
- 8.2. Pour l'UA :
 - 8.2.1. Service des relations internationales
cooperation-sri@univ-artois.fr
Coordinatrice pédagogique, Virginie Hayenne-Cuvillon
v.hayennecuvillon@gmail.com
- 8.3. **Les Parties** identifient les personnes mentionnées aux articles 8.1 et 8.2 comme étant les responsables administratifs habilités à analyser les dossiers étudiants en lien avec le présent

protocole. En vertu du présent protocole, les communications écrites se feront par courriel entre les représentants de chaque partie.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 9.1.** Chacune des **Parties** demeure seule propriétaire des connaissances, brevetées ou non, qu'elle détient antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente entente ou qu'elle détient en dehors du cadre de celle-ci. Les autres **Parties** ne se voient attribuer aucun droit sur lesdites connaissances, du fait de la présente entente.
- 9.2.** Chaque partie s'engage à ne publier ni divulguer de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, expressément ou tacitement, l'ensemble des informations scientifiques, techniques, commerciales ou autres, appartenant à l'autre partie, sauf lorsque lesdites informations sont déjà du domaine public.
- 9.3.** La publication et/ou la communication des résultats issus de la coopération entre les **Parties** seront faites d'un commun accord et mentionneront la participation de chaque partie.
- 9.4.** L'exploitation et la protection des résultats de la coopération sont assurées par les deux établissements, conformément aux procédures relatives à la protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle spécifiques à chaque pays et à chaque établissement.
- 9.5.** Les personnes étudiantes impliquées dans l'exécution de projets de recherche demeurent en tout temps titulaires des droits d'auteur afférents à leur rapport de recherche, mémoire de maîtrise ou de DESS ou thèse de doctorat, sous réserve toutefois des obligations de confidentialité prévues dans la présente entente spécifique.

ARTICLE 10 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

10.1 Chaque Partie reconnaît que les documents ou données transférés, recueillis, créés, tenus ou conservés en application du présent protocole sont assujettis aux lois et règlements du territoire régissant la Partie qui a la garde ou le contrôle des documents en question. Il incombe à chaque Partie de fournir à l'autre partie une copie des documents transférés, recueillis, créés, tenus ou conservés en application du présent protocole conformément aux lois et règlements qui s'appliquent aux documents en question. Aucune Partie ne peut communiquer à l'autre Partie une donnée à caractère personnel concernant un étudiant ou une étudiante ou un candidat-étudiant ou une candidate étudiante sans avoir préalablement obtenu le consentement écrit de celle-ci ou de celui-ci, conformément aux obligations découlant des exigences législatives et réglementaires applicables en matière d'accès et de protection des données à caractère personnel. Chaque Partie déploie tous les efforts possibles et prend les mesures nécessaires pour préserver la sécurité des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel. Chaque Partie reconnaît qu'elle peut se trouver en possession de données à caractère personnel de l'autre Partie. En conséquence, chaque Partie convient d'utiliser les données à caractère personnel en question uniquement aux fins prévues dans le présent protocole, de s'abstenir de les communiquer à des tiers sans le consentement écrit de l'autre Partie

ARTICLE 11 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES LITIGES

- 11.1.** **Les Parties** s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent protocole. Si le différend persiste, **Les Parties** peuvent, d'un commun

accord, désigner une tierce partie (médiateur, arbitre) qui tentera de le résoudre dans un délai raisonnable. Les dépenses associées à la désignation d'une tierce partie à cette fin devront être estimées à l'avance et partagées également entre **Les Parties**.

ARTICLE 12 - ENTRÉE EN VIGUEUR ET ÉCHÉANCE

- 12.1.** La présente entente spécifique sera soumise à chacune des **Parties**, selon les dispositions réglementaires applicables dans chaque établissement contractant. Elle entrera en vigueur à compter de la date d'approbation de la dernière signature.
- 12.2.** Elle est conclue pour une durée de 5 ans et peut être modifiée à tout moment d'un commun accord écrit entre **Les Parties** par le biais de la signature d'un avenant. **Toutefois, les Annexes A et B pourront être modifiées avec l'accord des parties qui se fera par simple échange d'un courriel.**
- 12.3.** La présente entente spécifique est renouvelable sur accord écrit des deux **Parties**, au moins six (6) mois avant son terme, pour une durée que lesdites **Parties** jugeront utile lors du renouvellement. Le renouvellement entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'Article 11 ci-dessus. La même procédure d'entrée en vigueur s'appliquera également aux avenants, le cas échéant.
- 12.4.** La présente entente spécifique pourra être résiliée au terme d'un préavis écrit de six (6) mois par l'une ou l'autre des **Parties**, à condition que soient préservés les droits des personnes étudiantes en cours de formation et sans préjudice aux actions engagées.

ARTICLE 13 - SIGNATURES

Cet accord pourra être signé par les **Parties** avec des signatures originales et/ou numérisées par voie électronique. Chacune d'elles sera considérée comme une signature originale à l'accord.

POUR :

Université du Québec à Rimouski

<hr/> Mélanie GAGNON Vice-rectrice à la vie étudiante et aux relations internationales Le _____ à _____	<hr/> Karine LEMARCHAND Doyenne des études Le _____ à _____
---	---

Professeure Anne Daguet-Gagey
Présidente

Le _____

à _____

ANNEXE A – CALENDRIER DES ACTIVITÉS POUR ÉCHANGE À L’UQAR

Calendrier des activités des personnes étudiantes de l’UA en échange à l’UQAR

Période	Activités
Janvier/ Février	Acceptation par l’UA des candidatures et nomination auprès de l’UQAR
Mars	<p>UA : Soumission avant le 1er mars des dossiers de candidature à international@uqar.ca.</p> <p>Réception d’un courriel par la personne étudiantes en provenance de l’UQAR avec un lien unique pour faire la demande de participation en ligne.</p> <p>Dépôt des pièces requises à l’admission directement en ligne dans le dossier sécurisé (Mon dossier).</p> <p>UQAR : Décision d’admission au programme d’études</p>
Avril/Juin	<p>Personne étudiante : Demande de documents exigés par le Canada (CAQ, Permis d’études, etc.). Attention : les personnes étudiantes de citoyenneté autre que française auront besoin d’un visa.</p> <p>Personne étudiante : Demande de logement aux résidences de l’UQAR: www.uqar.ca/logements</p> <p>Personne étudiante : Finalisation des dossiers.</p>
Juin /Juillet	<p>Personne étudiante : Prendre contact avec les Services à la communauté étudiante de l’UQAR afin de préparer l’arrivée au Québec et à l’UQAR :</p> <p>Campus de Lévis : ee-levis@uqar.ca</p> <p>Personne étudiante : Compléter le formulaire SE-401-Q-106 auprès de la Sécurité sociale en France pour permettre la couverture par le régime d’assurance maladie du Québec pendant le séjour (le formulaire est à remettre à l’UQAR à l’arrivée de la personne étudiante).</p>
Août	<p>Personne étudiante : Déménagement et installation à Lévis.</p> <p>Personne étudiante : Réception de la trousse d’information de l’UQAR lors de la rencontre avec la personne responsable de l’accueil des étudiants internationaux des Services à la communauté étudiante ou universitaire.</p> <p>Personne étudiante et UQAR : Inscription définitive aux cours appropriés pour le cheminement.</p> <p>Personne étudiante : Début du programme d’études à l’UQAR.</p>

Fin août à avril de l'année suivante	Personne étudiante : Complétion avec succès des requis pour la double diplomation.
Juin / Juillet	UQAR : Émission du relevé de notes final à l'institution d'attache mi-juillet UQAR : Envoi du parchemin et du relevé de notes par courrier postal en juillet*

* Avant de retourner en France, la personne étudiante doit faire un changement d'adresse postale dans son dossier sécurisé de l'UQAR (Mon dossier) afin que son parchemin et relevé de notes lui soient envoyés à la bonne adresse.

ANNEXE B – CHEMINEMENT UNIVERSITAIRE À L'UQAR

Personne étudiante de l'UA dans le parcours :
Profil Gestion entrepreneurial et management des activités (GEMA)

* filière offerte seulement au campus de Lévis

INSCRIPTION BACCALAURÉAT ADMINISTRATION AU TRIMESTRE D'AUTOMNE (2 ans de complété à l'IUT – S5 à l'UQAR) 60 CRÉDITS

Cours reconnus par exemption à l'UQAR

ECO 110 14	3 cr.	Microéconomie
ECO 120 14	3 cr.	Macroéconomie
ADM 250 14	3 cr.	Droits des affaires
GRH 120 14	3 cr.	Gestion des ressources humaines
ADM 100 14	3 cr.	Management
MRK 100 14	3 cr.	Marketing
CTB 150 14	3 cr.	Comptabilité financière
CTB 300 14	3 cr.	Comptabilité de gestion
MQT 100 14	3 cr.	Méthodes statistiques en gestion
GTA 101 14	3 cr.	Introduction aux systèmes d'information
FIN 100 14	3 cr.	Gestion financière I
GRH 110 14	3 cr.	Aspects humains des organisations
ANG 100 10	3 cr.	Anglais des affaires/Enrichissement/Cheminement général
SCO 231 14	3 cr.	Fiscalité des particuliers/Cours Optionnel/Cheminement général
GRH 130 14	3 cr.	Droit du travail/Cours Optionnel/Cheminement général
SEG 420 20	6 cr.	Stage II
COM 2185	3 cr.	Communication et relations interethniques/Cours Optionnel/Cheminement général
PRO20111	3 cr.	Gestion des opérations
FIN20224	3 cr.	Diagnostic financier et gestion du fonds de roulement/Cours Optionnel/Cheminement général

Profil Gestion entrepreneurial et management des activités (GEMA)
Cours suivis à l'UQAR (S5 + S6)

* filière offerte seulement au campus de Lévis

Trimestre Automne

2 cours obligatoires

PRO 310 17	« Lean management » et amélioration continue (3 cr.)
ADM 340 19	Gestion internationale (3 cr.)

3 cours optionnels

Nombre de cours optionnels requis (total pour les trimestres d'automne et d'hiver)	Sigle de cours
3 cours	ADM
1 cours	MRK
1 cours	FIN ou GTA ou GRH

Trimestre Hiver

3 cours obligatoires

MRK 150 14	Analyse de l'environnement marketing (3 cr.)
FIN 200 14	Gestion financière 2 (3 cr.)
ADM 300 14	Gestion stratégique (3 cr.)

2 cours optionnels

Nombre de cours optionnels requis (total pour les trimestres d'automne et d'hiver)	Sigle de cours
3 cours	ADM
1 cours	MRK
1 cours	FIN ou GTA ou GRH ou SEG ou INT

Notes

- Les sigles *SEG* et *INT* font référence respectivement aux stages et au cours *INT11014 – Activités d'intégration*. Ces cours, s'ils sont choisis, doivent être suivis au trimestre d'hiver.
- Au total, 5 cours optionnels (15 crédits) doivent être suivis en troisième année (trimestres d'automne et d'hiver), conformément à la répartition établie dans le tableau précédent. La liste des cours optionnels se trouve à la fin de ce document.

Personne étudiant.e de l'UA dans le parcours :
Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)
INSCRIPTION AU TRIMESTRE D'AUTOMNE (2 ans de complété à l'IUT – S5 à
l'UQAR)
60 CRÉDITS

Cours reconnus par intégration à l'UQAR

ECO 110 14	3 cr.	Microéconomie
ECO 120 14	3 cr.	Macroéconomie
ADM 250 14	3 cr.	Droits des affaires
GRH 120 14	3 cr.	Gestion des ressources humaines
ADM 100 14	3 cr.	Management
MRK 100 14	3 cr.	Marketing
CTB 150 14	3 cr.	Comptabilité financière
CTB 300 14	3 cr.	Comptabilité de gestion
MQT 100 14	3 cr.	Méthodes statistiques en gestion
GTA 101 14	3 cr.	Introduction aux systèmes d'information
FIN 100 14	3 cr.	Gestion financière I
FIN 200 14	3 cr.	Gestion financière II
GRH 110 14	3 cr.	Aspects humains des organisations
ANG 100 10	3 cr.	Anglais des affaires/Enrichissement/Cheminement général
SCO 231 14	3 cr.	Fiscalité des particuliers/Cours Optionnel/Cheminement général
ADM 350 14	3 cr.	Gestion de projet/Cours Optionnel/Cheminement général
GTA 201 15	3 cr.	Analyse d'affaires et conception de solution TI/Cours Optionnel/Cheminement général
SEG 420 20	6 cr.	Stage II
COM 218 5	3 cr.	Communication et relations interethniques/Cours Optionnel/Cheminement général

Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)

Cours suivis à l'UQAR (S5 + S6)

Trimestre Automne

2 cours obligatoires

PRO 201 11	Gestion des opérations (3 cr.)
ADM 340 19	Gestion internationale (3 cr.)

3 cours optionnels

Nombre de cours optionnels requis (total pour les trimestres d'automne et d'hiver)	Sigle de cours
3 cours	GRH
1 cours	MRK
1 cours	FIN ou GTA ou ADM

Trimestre Hiver

3 cours obligatoires

MRK 150 14	Analyse de l'environnement marketing (3 cr.)
PRO 310 17	« Lean management » et amélioration continue (3 cr.)
ADM 300 14	Gestion stratégique (3 cr.)

2 cours optionnels

Nombre de cours optionnels requis (total pour les trimestres d'automne et d'hiver)	Sigle de cours
3 cours	GRH
1 cours	MRK
1 cours	FIN ou GTA ou ADM ou SEG ou INT

Notes

- Les sigles *SEG* et *INT* font référence respectivement aux stages et au cours *INT11014 – Activités d'intégration*. Ces cours, s'ils sont choisis, doivent être suivis au trimestre d'hiver.
- En plus des 5 cours obligatoires (15 crédits), un total de 5 cours optionnels (15 crédits) doit être suivi en troisième année (trimestres d'automne et d'hiver), conformément à la répartition indiquée dans le tableau précédent. La liste des cours optionnels est disponible à la fin de ce document.

Personne étudiante de l'UA dans le parcours :
Profil Gestion comptable fiscale et financière (GCF)
INSCRIPTION BACCALAURÉAT ADMINISTRATION AU TRIMESTRE
D'AUTOMNE (2 ans de complété à l'IUT – S5 à l'UQAR)
60 CRÉDITS

Cours reconnus par exemption à l'UQAR

ECO 110 14	3 cr.	Microéconomie
ECO 120 14	3 cr.	Macroéconomie
ADM 250 14	3 cr.	Droits des affaires
GRH 120 14	3 cr.	Gestion des ressources humaines
ADM 100 14	3 cr.	Management
MRK 100 14	3 cr.	Marketing
CTB 150 14	3 cr.	Comptabilité financière
CTB 300 14	3 cr.	Comptabilité de gestion
MQT 100 14	3 cr.	Méthodes statistiques en gestion
GTA 101 14	3 cr.	Introduction aux systèmes d'information
FIN 100 14	3 cr.	Gestion financière I
FIN 200 14	3 cr.	Gestion financière II
GRH 110 14	3 cr.	Aspects humains des organisations
ANG 100 10	3 cr.	Anglais des affaires/Enrichissement/Cheminement général
SCO 231 14	3 cr.	Fiscalité des particuliers/Cours Optionnel/Cheminement général
ADM 350 14	3 cr.	Gestion de projet/Cours Optionnel/Cheminement général
GRH 130 14	3 cr.	Droit du travail/Cours Optionnel/Cheminement général
SEG 420 20	6 cr.	Stage II
COM 218 5	3 cr.	Communication et relations interethniques/Cours Optionnel/Cheminement général

Profil Gestion comptable fiscale et financière (GCFE)

Cours suivis à l'UQAR (S5 + S6)

Trimestre Automne

2 cours obligatoires

PRO 201 11	Gestion des opérations (3 cr.)
ADM 340 19	Gestion internationale (3 cr.)

3 cours optionnels

Nombre de cours optionnels requis (total pour les trimestres d'automne et d'hiver)	Sigle de cours
3 cours	FIN
1 cours	MRK
1 cours	GRH ou GTA ou ADM

Trimestre Hiver

3 cours obligatoires

MRK 150 14	Analyse de l'environnement marketing (3 cr.)
PRO 310 17	« Lean management » et amélioration continue (3 cr.)
ADM 300 14	Gestion stratégique (3 cr.)

2 cours optionnels

Nombre de cours optionnels requis (total pour les trimestres d'automne et d'hiver)	Sigle de cours
3 cours	FIN
1 cours	MRK
1 cours	GRH ou GTA ou ADM ou SEG ou INT

Notes

- Les sigles *SEG* et *INT* font référence respectivement aux stages et au cours *INT11014 – Activités d'intégration*. Ces cours, s'ils sont choisis, doivent être suivis au trimestre d'hiver.
- En plus des 5 cours obligatoires (15 crédits), un total de 5 cours optionnels (15 crédits) doit être suivi en troisième année (trimestres d'automne et d'hiver), conformément à la répartition indiquée dans le tableau précédent. La liste des cours optionnels est disponible à la fin de ce document.

Personne étudiante de l'UA dans le parcours :
Profil Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)
INSCRIPTION BACCALAURÉAT ADMINISTRATION AU TRIMESTRE
D'AUTOMNE (2 ans de complété à l'IUT – S5 à l'UQAR)
60 CRÉDITS

Cours reconnus par exemption à l'UQAR

ECO 110 14	3 cr.	Microéconomie
ECO 120 14	3 cr.	Macroéconomie
ADM 250 14	3 cr.	Droits des affaires
GRH 120 14	3 cr.	Gestion des ressources humaines
ADM 100 14	3 cr.	Management
MRK 100 14	3 cr.	Marketing
CTB 150 14	3 cr.	Comptabilité financière
CTB 300 14	3 cr.	Comptabilité de gestion
MQT 100 14	3 cr.	Méthodes statistiques en gestion
GTA 101 14	3 cr.	Introduction aux systèmes d'information
FIN 100 14	3 cr.	Gestion financière I
GRH 110 14	3 cr.	Aspects humains des organisations
PRO 201 11	3 cr.	Gestion des opérations
ANG 100 10	3 cr.	Anglais des affaires/Enrichissement/Cheminement général
SCO 231 14	3 cr.	Fiscalité des particuliers/Cours Optionnel/Cheminement général
ADM 350 14	3 cr.	Gestion de projet/Cours Optionnel/Cheminement général
GRH 130 14	3 cr.	Droit du travail/Cours Optionnel/Cheminement général
SEG 420 20	6 cr.	Stage II
COM 218 5	3 cr.	Communication et relations interethniques/Cours Optionnel/Cheminement général

Profil Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)

Cours suivis à l'UQAR (S5 + S6)

Trimestre Automne

2 cours obligatoires

PRO 310 17	« Lean management » et amélioration continue (3 cr.)
ADM 340 19	Gestion internationale (3 cr.)

3 cours optionnels

Nombre de cours optionnels requis (total pour les trimestres d'automne et d'hiver)	Sigle de cours
1 cours	MRK
2 cours	FIN
2 cours	ADM ou GTA

Trimestre Hiver

3 cours obligatoires

MRK 150 14	Analyse de l'environnement marketing (3 cr.)
FIN 200 14	Gestion financière 2 (3 cr.)
ADM 300 14	Gestion stratégique (3 cr.)

2 cours optionnels

Nombre de cours optionnels requis (total pour les trimestres d'automne et d'hiver)	Sigle de cours
1 cours	MRK
2 cours	FIN
2 cours	ADM ou GTA ou SEG ou INT

Notes

- Les sigles *SEG* et *INT* font référence respectivement aux stages et au cours *INT11014 – Activités d'intégration*. Ces cours, s'ils sont choisis, doivent être suivis au trimestre d'hiver.
- Au total, 5 cours optionnels (15 crédits) doivent être suivis en troisième année (trimestres d'automne et d'hiver), conformément à la répartition établie dans le tableau précédent. La liste des cours optionnels se trouve à la fin de ce document.

Liste des cours optionnels

Pour consulter l'horaire des cours : <https://services.uqar.ca/Etudes/horaire>

* Prenez note que certains cours ne sont pas offerts à tous les trimestres.

**Les cours entre parenthèses sont des préalables.

*** Le cours INT11014 est offert uniquement sur le campus de Rimouski.

**** En fonction des parcours, certains cours ne peuvent pas être suivis en raison de leur reconnaissance à l'UQAR.

ADM 231 14	PME et gestion de sa croissance (3 cr.)
ADM 241 19	PME et mondialisation (3 cr.)
ADM 247 14	Entrepreneuriat et réseaux sociaux (3 cr.)
ADM 315 14	Veille stratégique et occasions d'affaires (3 cr.)
ADM 370 14	Diagnostic et intervention (3 cr.)
ADM 380 14	Gestion de l'innovation (3 cr.)
ADM 401 14	Projet d'entreprise (3 cr.)
FIN 201 21	L'évaluation financière de l'entreprise (3 cr.) (FIN 202 21)
FIN 202 21	Diagnostic financier et gestion du fonds de roulement (3 cr.) (CTB 150 14 ou FIN 200 14)
FIN 203 21	Gestion des institutions financières (3 cr.) (FIN 304 21)
FIN 205 14	Valeurs mobilières (3 cr.) (FIN 100 14)
FIN 300 14	Gestion de portefeuille (3 cr.) (FIN 200 14 et FIN 205 14)
FIN 301 19	Gestion de portefeuille appliquée (3 cr.) (CTB 150 14 et FIN 100 14)
FIN 304 21	Produits dérivés et gestion des risques (3 cr.) (FIN 205 14)
FIN 305 21	Programmation et analyse des données (3 cr.) (FIN 300 14)
FIN 306 14	Gestion financière internationale (3 cr.) (FIN 205 14)
FIN 315 21	Titres à revenu fixe (3 cr.) (FIN 200 14 et FIN 205 14)
GRH 213 14	Dynamique humaine des organisations (3 cr.)
GRH 214 21	Gestion du rendement et de la performance (3 cr.)
GRH 218 21	Planif. strat., rétention et attraction de la m.-d'oeuvre (3 cr.) (GRH 120 14)
GRH 219 18	Dotation du personnel (3 cr.)

GRH 221 14	Gestion de la rémunération (3 cr.) (GRH 120 14)
GRH 222 14	Formation et développement des ressources humaines (3 cr.) (GRH 120 14)
GRH 236 14	Administration de la convention collective et arbitrage (3 cr.) (GRH 130 14)
GRH 238 14	Gestion de la discipline et négociation collective (3 cr.)
GRH 240 14	Gestion de la santé et de la sécurité du travail (3 cr.)
GRH 310 21	Développement des habiletés de gestion des employés (3 cr.) (GRH 110 14)
GRH 320 14	Syst. d'informations en gestion des ressources humaines (3 cr.)
GRH 330 21	Anal. et gest. des changements avec les ressources hum. (3 cr.)
GRH 340 14	Gestion internationale des ressources humaines (3 cr.) (GRH 120 14)
MRK 200 14	Comportement du consommateur (3 cr.)
MRK 202 14	Communication marketing (3 cr.) (MRK 100 14)
MRK 204 14	Marketing international (3 cr.) (MRK 100 14)
MRK 300 14	Recherche en marketing (3 cr.) (MQT 100 14 et MRK 100 14)
MRK 301 14	Marketing des services (3 cr.) (MRK 100 14)
MRK 304 14	Gestion du commerce au détail (3 cr.) (MRK 100 14)
MRK 311 14	Relation de vente (3 cr.)
MRK 322 14	Marketing de l'innovation (3 cr.) (MRK 100 14)
GTA 201 15	Analyse d'affaires et conception de solutions TI (3 cr.)
GTA 202 15	Les progiciels de gestion intégrés (3 cr.)
GTA 204 15	Gestion de projet TI (3 cr.)
GTA 205 14	Technologies et affaires numériques (3 cr.)
GTA 206 15	Stratégie et architecture d'entreprise (3 cr.)
GTA 301 15	Conception des systèmes d'information (3 cr.) (GTA 201 15)
GTA 302 17	Contrôle, qualité et audit des SI (3 cr.)
GTA 401 19	Projet intégrateur TI (3 cr.) (GTA 204 15)
SEG 410 20	Stage I (3 cr.)
INT 11014	Activités d'intégration (3 cr.)